

Je souhaite porter à votre attention quelques remarques concernant la modification du PLU n°2 pour construire le nouveau collège sur l'emplacement choisit par le département.

En effet habitante de la Plaine je subis quotidiennement les nuisances liées aux embouteillages du matin puisque le bouchon s'étend depuis le croisement des allées de l'Europe, de la route de Lavérune et de la rue de la voie lactée, unique voie d'accès aux Constellations depuis La Mosson :

- Sur la route de Lavérune jusqu'à la rue des Aramons
- Sur les allées de l'Europe et la route de Saint Georges d'Orques (des deux côtés du centre commercial)
- Sur la rue de la Voie Lactée

Et cela systématiquement les lundis mardis et jeudis à partir de 7h30.

On veut donc installer un collège de 750 élèves voir 900 si on atteint la capacité maximale future indiqué dans la présentation du projet, auquel il faut ajouter le personnel enseignant, les personnels administratifs et autres encadrants dans un endroit extrêmement enclavé avec une seule route principale d'accès qui est déjà quasiment impraticable le matin.

On nous indique que cette position est centrale alors que ce collège est destiné

- Au Juvignacois – donc elle n'est Centrale ni pour Foncaude , La Plaine, ou encore Le Labournas
- Idem pour St Georges d'Orques et Vailhauquès.

Il est donc illusoire de penser que tous ses enfants viendront à pied : ils seront amenés par leur parents en voiture pour pouvoir partir au travail ensuite... si tant est qu'ils arrivent à se sortir du piège des Constellation.

Bien sûr les jeunes des constellations et ceux qui viennent de l'école de La Paillade pourront venir à pied ou en Tramway. Mais d'après l'étude seuls 13% des élèves viendraient par le Tramway.

Ensuite il y aurait sûrement un accès secondaire par le quartier résidentiel des Garrigues : peut-on imaginer un instant l'impact de centaines de personnes passant quotidiennement par ce quartier auparavant si calme ?

Pour illustrer encore mon propos il y avait ce soir 24/11 un accident sur la double voie partant vers Millau qui a bloqué toute la circulation allant dans cette direction avec pour effet de dérouter les voitures sur Juvignac par La Mosson... j'ai mis une heure pour faire Avenue De La Liberté – Juvignac La Plaine. Je n'ose pas imaginer d'y ajouter les centaines de voitures allant récupérer les collégiens à l'heure de pointe ! C'était la même chose jeudi dernier.

De plus la superficie du collège semble nettement insuffisante (19000 m2 dont par rapport au nombre d'élèves attendus à tel point qu'on envisage de modifier le PLU pour pouvoir réduire la protection attribuée au Château de Caunelle monument classé. Pourtant il semblerait que les architectes de France aient estimé nécessaire ce périmètre et on est prêt à remettre leur décision en cause non pas parce-que c'est le seul emplacement possible mais parce-que c'est lui qui arrange la politique expansionniste de la métropole. En effet si les collégiens des villages et les Juvignacois les plus éloignés ne viennent pas on pourra étendre l'accueil des

Montpelliérains alors même qu'on aura écartés d'office ceux auxquels il était destiné par le choix de son emplacement.

Enfin on est prêt à transformer 3500 m<sup>2</sup> de bois en courbe bétonnée alors même si on promet de ne pas couper des chênes centenaires je doute que ces arbres résistent à l'assaut de centaines d'élève. De plus pour construire le collège on supprime un terrain de foot qui amenait un peu de verdure et d'écoulement des eaux donc on bétonne de nouveau. A l'heure où les innombrables inondations à travers le département provoquent des dégâts considérables a-t-on réellement calculer l'impacte environnemental de ce projet ?

En choisissant cet emplacement et en modifiant le PLU tel qu'indiqué dans cette étude on autorise la construction d'immeuble dans un périmètre auparavant soumis à avis de de l'Architecte des bâtiments de France ce qui ouvre la porte du même coup à l'accomplissement du projet suivant, à savoir l'aménagement du Triangle d'or. On peut donc raisonnablement penser que ce choix est plus en accord avec une stratégie politique qu'avec une réalité pratique prenant en compte l'intérêt des habitants et collégiens concernés.

C'est pourquoi je souhaiterais que Monsieur le Commissaire Enquêteur émette un avis défavorable à la modification du PLU et qu'il se prononce négativement sur le choix de cet emplacement pour le nouveau Collège, sachant qu'il existe par ailleurs une autre possibilité en limite de St Georges qui serait pour le coup réellement Centrale pour les intéressés et éviterait énormément de nuisance aux habitants.

Florence Metton  
Le 24 novembre 2022